

La chose ainsi définie, j'affirme que l'humanité a la passion de la religion, la passion d'un commerce positif et efficace avec Dieu. Je sais que plusieurs me le nieront; plusieurs croiront faire une phrase spirituelle en disant qu'ils n'usent pas de Dieu. C'est un langage connu. Mais je remarque d'abord que c'est un langage moderne. L'antiquité ne nous présente rien de semblable; cette phrase est d'une époque où Dieu est devenu plus manifeste et plus puissant que jamais, et l'antiquité qui avait la certitude de Dieu sans en avoir une connaissance claire et exacte, l'antiquité n'a pas dit ce mot là. Elle n'avait pas assez vu Dieu pour le mépriser; elle n'en jouissait pas assez pour qu'il lui fût devenu importun. Elle le cherchait comme une chose encore éloignée, et quand on cherche ce qui manque on ne le maudit pas, on ne le flétrit pas. Mais le jour vint où Dieu se donna; où il s'épancha comme l'eau, où il dit à l'humanité: viens et touche moi, mets ta main dans mon côté et ton doigt dans mes plaies; me voici petit, pour que tu me manies, caché, pour que tu me voies. Quand Dieu eut dit cela, quand il se fut proportionné à l'humanité, et qu'il eût coulé à pleins bords dans tout son être, alors quelques hommes épars se sont estimés plus grands que lui. Mais qu'est-ce que la parole d'un homme, et d'un homme blâmé sur Dieu? C'est un caprice, plus souvent encore un sommeil de l'âme voisin de l'idiotisme.

Un homme naît dans un métier; attaché à cette glèbe dès l'enfance, il a le malheur de ne pas recevoir la révélation d'une plus haute vie; il arrive à grandeur d'homme toujours absorbé dans une monotone et vile ambition, sans s'apercevoir que quelque chose lui manque, et sans que la société lui jette de Dieu, à travers sa porte, un bruit assez violent pour l'ébranler. C'est un malheur, il faut le plaindre; mais n'en rien conclure qui retombe sur l'humanité.

L'humanité a la passion de s'unir à Dieu par un rapport positif et efficace; car une passion n'est autre chose qu'un besoin vivement senti, qu'un attrait invincible qui nous pousse vers un objet, pour faire de notre vie la sienne et de sa vie la nôtre. Or, tel est le penchant de l'humanité vers Dieu, penchant si visible qu'il remplit toute l'histoire, et que la religion partout et toujours désigne la principale et plus auguste activité des nations. Que ne font-elles pas pour Dieu? Elles lui bâtissent des temples pour qu'il vienne y habiter, elles lui font des sacerdoxes pour le représenter, elles s'assemblent pour l'honorer par des sacrifices, elles lui adressent des prières publiques et solennelles, elles se placent sous sa protection par des décrets, elles le mettent en part de tous les événemens heureux et malheureux. Quelle étrange et perpétuelle fraternité entre l'homme et Dieu, non pas l'homme privé seulement, mais l'homme arrivé au nom et à la puissance de nation! Ecoutez bien! Messieurs, les pas de l'humanité dans le monde: migration de peuples, fondation d'empires, dynasties naissantes, guerre et paix, révolutions sociales, chutes et avènements, quoi qu'il arrive, Dieu y est ostensiblement. Il part, il s'arrête, il monte et redescend avec l'humanité, inséparable compagnon de ses destinées, soldat et convive, vainqueur et vaincu, toujours recherché, toujours espéré, toujours présent. Que pouvions-nous de plus pour lui? Quelles adorations et quel sang lui avons-nous refusés? Aujourd'hui même encore, après un siècle d'efforts pour chasser cet hôte de soixante siècles, que faisons-nous? Nous redressons ses autels abattus; nos plus grands hommes lui demandent leurs victoires, et nos plus grands écrivains lui consacrent leur génie. Il y a trente ans, quand les princes du monde se partageaient l'Europe, ils ne tenaient aucun compte de Dieu dans leurs traités de paix, ils le croyaient banni pour toujours des hautes transactions de la souveraineté: et voici que d'un bout de l'Europe à l'autre, le bruit des questions religieuses les avertis que l'humanité n'est pas changée, et que Dieu est toujours sa première, sa plus haute et sa plus vaste passion.

Si vous voulez sortir de cette considération générale et regarder l'homme de plus près encore dans ses rapports avec Dieu, je le veux bien. Quelles sont, vous demanderai-je, les trois races qui représentent le mieux l'humanité; l'une au point de vue de l'intelligence, l'autre au point de vue du cœur, la troisième au point de vue des sens? Quelles sont-elles? Evidemment, pour l'intelligence, c'est le philosophe, pour le cœur, c'est la femme, et pour les sens, c'est le peuple.

Du Register. — Halifax, N. S. 12 novembre 1844:

Conversion. — O. A. Brownson Esq. a reçu le sacrement de baptême et de confirmation des mains du très révérend Dr. FitzPatrick, dans la cathédrale de Ste.-Croix, dimanche dernier.

(Extrait traduit de *Brownson's Quarterly Review*, octobre 1844.)

L'ÉGLISE ANGLICANE EST SCHISMATIQUE.

Nous avons introduit à nos lecteurs le *Churchman*, parce que nous avons un grand respect pour la science et l'habileté de son estimable éditeur, et aussi parce qu'il paraît comme l'organe de cette section de l'Église anglicane en ce pays, qu'on suppose avoir quelque tendance pour l'Église catholique, et qu'en cette qualité il entreprend de répondre à quelques objections faites à l'anglicanisme, émises dans notre journal de juillet, dans la revue des lettres de l'évêque Hopkins, sur les *nouveautés qui troublent notre paix*. Nous avons avancé dans nos remarques que nous ne pouvons point comprendre comment l'Église anglicane, d'après les principes des théologiens d'Oxford, pouvait justifier sa séparation d'avec l'Église de Rome, dans le seizième siècle. D'après ces principes comme nous les avons établis, et dans le sens que nous croyons que le *Churchman* les a aussi compris, l'Église de Jésus-Christ est une corporation simple, existant et agissant seulement dans

sa capacité de corps, et incapable par conséquent de manifester sa volonté si ce n'est par les moyens des organes de son corps. Ainsi la séparation en membre ou d'une Église particulière de la communion d'une autre, non autorisée par l'Église dans sa capacité de corps parlant par ses organes, est non autorisée par l'Église. La séparation d'un membre de la communion d'une autre sans l'autorisation de l'Église est schisme. Or, la séparation de l'Église d'Angleterre de la communion de l'Église de Rome, n'a pas été autorisée de l'Église de Rome; ainsi donc cette séparation est un schisme.

Tel était en substance notre argument. Le *Churchman* admet que l'Église est une corporation, et qu'ainsi elle ne peut exister et agir que par les organes de son corps, mais à cette assertion qu'elle ne peut manifester sa volonté que par le moyen des organes de son corps, et que par conséquent la séparation d'un membre, de la communion d'un autre, sans l'autorisation de l'Église parlant par le moyen des organes de son corps, n'est autorisée en rien par l'Église; il oppose ou paraît opposer, 1o. l'invisibilité de l'Église, 2o. que l'analogie d'une société incorporée à celle d'un corps naturel est inadmissible, et par conséquent, qu'on ne peut établir aucun argument solide d'après les prétentions d'une telle analogie.

Si M. Brownson avait défini une corporation, un corps invisible, il aurait eu en même temps la vérité et l'autorité de son côté, mais nous croyons qu'il n'aura ni l'un ni l'autre, tant qu'il prétendra qu'un centre visible et qu'une tête visible sont essentielles à l'existence d'un tel corps; une corporation peut avoir une place particulière pour la transaction de ses affaires, et un officier pour présider à ses opérations. Cette place et cet officier peuvent dans un sens impropre et métaphorique s'appeler le centre et la tête, mais ils sont tellement éloignés de remplir les fonctions correspondantes au cœur et à la tête d'un corps naturel qu'ils ne sont au contraire que de simples accidens de la corporation et aucunement nécessaires à son unité, individualité ou faculté incorporée.

Le *Churchman* nous pardonnera, si nous lui disons que nous ne voyons pas la solidité de sa réplique, en admettant même sa vérité abstraite; ce que nous sommes cependant bien éloigné d'admettre. Il est vrai que nous avons appliqué les termes de centre visible et tête visible à la corporation ecclésiastique, mais nous prétendons dire seulement qu'une corporation en tant que corporation doit avoir une unité visible, une unité de pensées et de volonté, et un organe officiel par le moyen duquel sa pensée et sa volonté doivent s'exprimer et s'exécuter. Le *Churchman* a apparemment mal compris notre allusion à l'Église de Rome. Il nous répond comme si nous eussions affirmé que le Pape et l'Église de Rome étaient la source de l'autorité de la corporation. Mais nous n'avons point dit cela. Nous n'avons point prétendu qu'il était essentiel à l'existence d'une corporation qu'elle eût un chef gouvernant en vertu de sa seule autorité inhérente, mais que le corps ne pouvait exister et agir comme corporation sans un chef officiel par le moyen duquel il pouvait faire connaître et exécuter sa volonté. Qu'importe ce que nous ayons dit, l'autorité doit résider dans le corps entier. La question devant nous n'était point: Où réside l'autorité de l'Église? mais, qu'elle est sa manière légale de l'exprimer. Nous avons prétendu qu'une corporation est seulement corporation à la condition de posséder une unité-incorporée, et certains organes au moyen desquels elles puisse agir, et qu'elle n'agit jamais et ne peut jamais agir en tant que corporation que par le moyen de ces organes. Le *Churchman* est-il préparé à contester cela? Une corporation qui n'a point d'unité ni individualité, évidemment n'est point une corporation; et une corporation qui n'a pas d'organes au moyen desquels elle puisse agir est tout au plus une corporation spéculativement possible, et non point une corporation actuellement en action, parce qu'elle n'a point de facultés incorporées, c'est-à-dire qu'elle est inhabile à remplir aucun acte d'incorporation. Un état sans organes, c'est-à-dire sans autorité constituée, n'est pas un véritable état, ça ne pourrait être tout au plus qu'un état en embryon, il ne pourrait agir comme état et il ne pourrait s'acquiescer d'aucun emploi propre à un état.

Il est également évident que ce qui n'est point fait par les individus composant la corporation, par le moyen de ses organes incorporés, ou de ses autorités constituées, n'est point fait par la corporation. Les résolutions du peuple de Massachusetts, à moins qu'il n'ait été assemblé par un ordre (warrant) légal ne peuvent être les résolutions de l'état de Massachusetts. Les membres des deux chambres de la législature, se réunissant ensemble comme autant de particuliers, sans aucune forme de loi ne sont pas la législature et quelque unanimes qu'ils soient dans leurs actes, ces actes ne sont pas des lois, à moins qu'ils ne soient en conformité avec la constitution, revêtus des formes de la loi et signés par les officiers compétens. Il en est ainsi de toute compagnie incorporée; ses actes sont des actes incorporés, autorisés par la corporation, et n'ayant de force par elle, qu'en autant que l'assemblée s'est légalement réunie comme corporation, et qu'elle agit par le moyen de ses propres officiers.

Le principe sur lequel nous discutons peut également s'appliquer à l'Église, si l'Église est une corporation. Elle doit être un corps organique, organisé en un individu artificiel, et avoir des organes appropriés par le moyen desquels elle peut exprimer et exécuter sa volonté, et alors ce qui est fait par le moyen de ses organes est fait légalement, c'est-à-dire, fait par l'Église, et c'est là seulement ce que nous avons prétendu. Nous n'avons point dit que le Pape était le Souverain de l'Église, mais seulement qu'il en était son chef visible et officiel, par le moyen duquel la volonté de l'Église devait être exprimée et exécutée pour pouvoir l'être d'une manière légale. Bien, en